

AVIS PUBLIC

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Règlement n° 532-2019

AVIS PUBLIC, est par la présente, donné par le soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel, que le Conseil de cette municipalité à une séance ordinaire tenue à la salle du conseil le 4 mars 2019 a adopté le règlement n° 532-2019 règlement sur les modalités de publications des avis publics de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel.

Les intéressés pourront prendre connaissance de ce règlement au bureau municipal du 1685, chemin du Chenal-du-Moine à Sainte-Anne-de-Sorel et ledit règlement entrera en vigueur après la date de l'affichage du présent avis.

Fait et donné à Sainte-Anne-de-Sorel, ce 6^e jour de mars 2019.

Maxime Dauplaise, M.A.P., gma
Directeur général et secrétaire-trésorier